



**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE  
DES COPROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES DU VALENTIN**

"Menace sur les Résidences du Valentin"

2 rue de la Paix - 64440 EAUX-BONNES

Tel. 07 76 27 83 56

[www.residences-valentin-gourette.fr](http://www.residences-valentin-gourette.fr)

**Madame le Bâtonnier**

Ordre des Avocats de Pau

3 bis, rue Gassiot

64000 PAU

**Courriel + LRAR**

**Objet :** Mise en demeure – absence de réponse à un signalement déontologique circonstancié

Madame le Bâtonnier,

Notre association a adressé à votre attention un signalement déontologique détaillé concernant Me Jean-Michel Gallardo par courriel du 5 octobre 2025, puis une relance circonstanciée le 16 octobre 2025, restées à ce jour sans accusé de réception ni réponse.

Ce signalement, étayé par des pièces datées et des écritures judiciaires, porte sur une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts grave, au regard des articles 4.1 et 4.2 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat.

À défaut de toute réponse, même procédurale, depuis plusieurs mois, notre association se trouve dans l'impossibilité de savoir si :

- ce signalement a été reçu,
- il a été examiné,
- ou s'il a été écarté.

Une telle absence de position formalisée porte atteinte au principe de transparence minimale attendue de l'institution ordinaire, particulièrement lorsque les faits signalés concernent un dossier public sensible et ancien.

Par la présente, nous vous mettons en demeure de bien vouloir nous indiquer, dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier, si notre signalement :

1. a été enregistré,
2. fait l'objet d'un examen déontologique,
3. ou a été classé sans suite, avec indication du fondement.

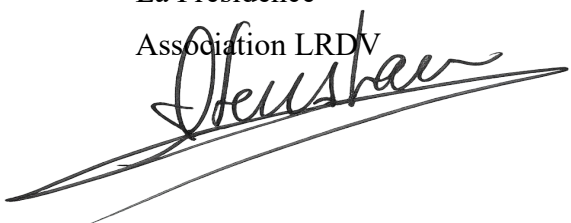
À défaut de réponse dans ce délai, nous nous verrons contraints d'en informer les instances ordinales nationales compétentes, ainsi que le Procureur général près la Cour d'appel, afin qu'il soit statué sur la carence institutionnelle constatée.

*Cette démarche n'a pas pour objet de préjuger du fond, mais uniquement d'obtenir une réponse formelle, à laquelle tout justiciable est légitimement en droit de prétendre.*

Nous vous prions d'agréer, Madame le Bâtonnier, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidence

Association LRDV

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. H. S. H. A. V.', is written over the typed name 'Association LRDV'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left.